

*Initiatives ministérielles*

rejeter au moment du vote.» Autrement dit, on veut tout avoir et ne rien céder. C'est comme cela qu'ils agissent dans les comités; on me raconte qu'ils participent à l'étude du comité permanent et exigent que le rapport tienne compte de leur point de vue; le comité tient compte de leurs commentaires et, à la fin de la journée, ils disent: «Bon, maintenant que nous avons gagné cela, nous présentons un rapport minoritaire.»

**M. Harvey (Edmonton—Est):** De quel comité s'agit-il?

**M. Andre:** Le député d'Edmonton—Est demande quel comité. Je peux lui citer une série d'exemples.

**Mme le vice-président:** À l'ordre. Je crois que le député entame maintenant le débat. La Chambre a entendu les arguments présentés par le député de Saskatoon—Clark's Crossing. Je pense que le député a bien décrit sa position et il aura sûrement l'occasion d'y revenir plus en détail au cours du débat.

Le député peut faire valoir un autre argument, mais je ne voudrais pas qu'il entame le débat à ce moment-ci.

**M. Andre:** J'accepte le rappel à l'ordre de la Présidence. En soulevant cette question, voici ce que je veux d'abord faire valoir: accepter ce principe porterait grandement atteinte à notre *modus vivendi* qui permet les négociations entre les leaders de la Chambre. Si la Présidence acceptait leur proposition de tout morceler et qu'ils avaient ainsi l'occasion de contester chacun des articles, un à un, le gouvernement n'aurait guère de raisons de négocier ces questions ni d'en discuter. En fait, s'il fallait procéder à un débat et à un vote sur chacun des articles, nous aurions plutôt intérêt à élaborer une proposition sans tenir compte de l'avis des autres, à présenter celle-ci à la Chambre et à dire: «D'accord, discutons de la question et prenons une décision.»

• (1530)

Selon moi, en agissant ainsi, nous porterions grandement atteinte à notre façon de fonctionner. La Présidence devrait donc accéder à la demande des néo-démocrates et leur laisser la possibilité de faire tous les regroupements dont ils ont parlé, regroupements que nous ne prendrons pas en considération.

Cela mettrait en question notre façon de fonctionner. Qui plus est, nous ne pouvons séparer les dispositions concernant le calendrier des modifications au Règlement

qui visent à nous permettre de nous acquitter de nos fonctions dans le cadre du calendrier proposé.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, j'aimerais faire une très brève intervention au sujet du rappel au Règlement soulevé par mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing.

Après avoir écouté le leader du gouvernement à la Chambre, je voudrais préciser qu'il n'a jamais été question de diviser les 64 articles de la motion dont nous sommes saisis, sous prétexte qu'ils seraient différents ou sans rapport entre eux.

Ils sont de toute évidence étroitement liés. Mon collègue a parlé de cinq catégories. Madame la Présidente, vous pourriez peut-être en relever deux ou trois, au nom des députés.

Nous nous demandons simplement quand nous allons modifier non seulement le mode de fonctionnement de la Chambre, mais la façon dont les députés s'acquittent de leurs fonctions au Parlement dans le cadre de leurs responsabilités générales. Nous reconnaissons que le travail des comités peut, d'une certaine façon, être indiscutablement lié aux travaux de la Chambre. Il y a vraiment deux aspects distincts.

Nous parlons de modifications au Règlement: à quelle heure de la journée nous devrions nous réunir, de combien de temps nous devrions disposer pour présenter des pétitions et à quelle heure la Chambre devrait quotidiennement terminer ses travaux.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ces modifications sont étroitement liées. Elles n'ont rien à voir avec la composition des comités ni leur mode de fonctionnement.

Madame la Présidente, au nom de tous les députés de la Chambre, nous vous demandons simplement la possibilité de ne pas débattre une foule de questions à la fois et de ne pas tenir un seul vote à ce sujet. Comme mon collègue l'a signalé, des pourparlers ont effectivement eu lieu, j'en conviens.

Par contre, il reconnaît aussi qu'il y a peut-être deux ou trois grandes questions différentes sur lesquelles la Chambre pourrait se prononcer.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, je veux simplement appuyer brièvement l'argumentation de mes deux collègues.